

Enregistrement des lobbyistes—Loi

Que fait-on des choses qui s'offriraient à nous, si nous choisissons de ne pas acheter ces sous-marins pour poursuivre les trafiquants de drogue et les pêcheurs illégaux? Si nous ne souhaitons pas consacrer cet argent à des sous-marins nucléaires, nos municipalités pourraient créer des milliers d'années-personnes de travail en améliorant l'infrastructure municipale, comme elles le réclament. On assiste à une crise dans le domaine des soins de santé au Canada. Une partie de ces 16 milliards de dollars pourrait être utilisée afin d'aider les gens à recevoir des pontages notamment en temps opportun. L'enseignement se trouve dans un état lamentable. On pourrait grandement améliorer la situation grâce à ces 16 milliards de dollars.

Je sais que mon collègue conservateur, le député d'Esquimalt—Saanich est de plus en plus exaspéré et souhaite intervenir à ce sujet, et je terminerai donc en déclarant que la situation est critique. Le lobbying est la question en jeu en l'occurrence et les amis du premier ministre et les groupes de pression puissants ne devraient pas être les seuls à faire entendre leur message.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la motion présentée par les députés de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et de Nickel Belt (M. Rodriguez) a été étudiée à maintes reprises, plus récemment par le comité législatif. Cette motion exige que le lobbyiste divulgue l'objet de ses démarches. Comme le ministre l'a dit et répété, les intérêts que défendent ces lobbyistes sont généralement connus depuis longtemps.

[Français]

Monsieur le Président, cela ne prend pas une imagination trop fertile pour savoir que M^{me} Judy Erola, qui est présidente de l'Association des produits pharmaceutiques du Canada, est intéressée dans le domaine pharmaceutique. Cela ne prend pas beaucoup d'imagination, monsieur le Président!

[Traduction]

Quatre grands principes nous ont guidés au moment de rédiger ce projet de loi: la transparence, la clarté, l'accès au gouvernement et la simplicité administrative. Ce que le Nouveau parti démocratique propose dans son amendement créera ce que nous appelons un cauchemar administratif. Il est incroyable de penser que les gens qui font du lobbying, une très bonne chose, devront s'engager dans un processus administratif dont ils ne verront jamais la fin.

Je serai brève parce que je suis certaine que le ministre expliquera, à l'étape de la troisième lecture, pourquoi nous avons présenté cet important projet de loi. Vous demanderez

peut-être si le projet de loi C-82 est parfait, monsieur le Président. Je ne le sais pas. C'est pourquoi nous avons prévu un examen dans trois ans, ce qui nous permettra de voir s'il y a des problèmes et d'apporter les correctifs nécessaires.

En résumé, ce projet de loi propose la création d'un registre de lobbyistes dotés de certaines caractéristiques fondamentales qui, je crois, sont importantes. Si nous ne sommes pas allés assez loin, comme certains critiques le laissent entendre, le Parlement aura l'occasion d'examiner le système dans trois ans et de l'améliorer. Je propose que les amendements soient mis aux voix maintenant, monsieur le Président.

● (1250)

Le président suppléant (M. Cooper): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Cooper): Le vote porte sur la motion no 4 inscrite au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Cooper): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Cooper): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Cooper): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Cooper): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 6.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Cooper): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Cooper): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Cooper): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés: